

SECTION D'INVESTISSEMENT
DÉPENSES / RECETTES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
001 - Déficit d'investissement reporté	7 948,53 €	- €	7 948,53 €	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilés		- €		0,00
21 - Immobilisations corporelles	1 151,47 €	- €	1 151,47 €	0,00
27 - Autres immobilisations financières	2 000,00 €	- €	2 000,00 €	0,00
Total dépenses réelles hors opérations	11 100,00 €	- €	11 100,00 €	0,00
202301 - achat véhicule TAD		- €		0,00
Total dépenses opérations d'invest.		- €		0,00
Total dépenses d'investissement	11 100,00 €	- €	11 100,00 €	0,0

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
001 - Excédent d'investissement reporté				
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 500,00 €		3 500,00 €	
13 - Subventions d'investissement reçues	5 000,00 €	5 000,00 €		100,0
27 - Autres immobilisations financières	2 000,00 €	27,00 €	1 973,00 €	1,4
Total recettes réelles hors opérations	10 500,00 €	5 027,00 €	5 473,00 €	47,9
Total recettes d'ordre	600,00 €	157,02 €	442,98 €	26,2
Total recettes d'investissement	11 100,00 €	5 184,02 €	5 915,98 €	46,7

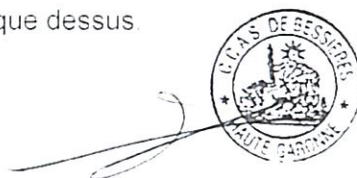
Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président se retire au moment du vote, il sort de la salle et donne la présidence de la séance à Monsieur Frédéric BONNAFOUS.

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

- **PREND ACTE** du document annexé à la présente délibération ;
- **ARRÊTE** les résultats du compte administratif 2024 du budget du CCAS, comme présentés ci-dessus ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces, actes et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.

le Président.



Cédric MAUREL

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le 25 JUN 2025



ID : 031-213100662-20250618-2025015CCAS-BF

Budget Principal CCAS - Budget Principal CCAS - COMMUNE DE BESSIERES

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice 11

Nombre de membres présents 106

Nombre de suffrages exprimés 7

VOTES

Pour 7

Contre 0

Abstentions 0

Date de convocation 11/06/2025

Presente par le Président (1).
A BESSIERES, le 18/06/2025



Le Président

Cedric MAUREL

Delibere par l'assemblée le Conseil d'Administration (2), reunie en session Ordinaire
A BESSIERES, le 18/06/2025

Les membres de l'assemblée deliberante le Conseil d'Administration (2), (3).

Eddy QUENET

Quenet

M. BEN BRAHIM Adam	
M. BONNAFOUS Frederic	
M. CHATAIGNER Alexandre	
M. GENAUZEAU Vincent	
M. MAUREL Cedric	
Mme CORDEIRO Elisabeth	
Mme JARLAN Martine	Pourvu à la Politowicz
Mme NICAISE Jacqueline	
Mme PEREZ Marie-Helene	
Mme PEZET Emilie	
Mme POLITOWICZ Marie-Pierre	

Certifie exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A BESSIERES, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de , de la collectivité territoriale unique de , de la métropole de , du conseil communal de .

(3) L'ajout des signatures est désormais facultatif.

Budget Principal CCAS - Budget Principal CCAS - COMMUNE DE BESSIERES - CA - 2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 24/06/2025
Reçu en préfecture le 24/06/2025
Publié le 25 JUIN 2025
D : 031-213100662-20250618-2025015CCAS-BF

Budget Principal CCAS : Budget Principal CCAS (1)

(2) AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 26310139600012

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE GRENADE

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : Budget Principal CCAS - COMMUNE DE BESSIERES (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe

Sommaire

I - Informations générales

- A - Informations statistiques, fiscales et financières
- B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget
- C1 - Exécution du budget - Résultats
- C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses
- C3 - Exécution du budget - RAR Recettes

II - Présentation générale

- A - Vue d'ensemble - Exécution du budget
- B1 - Equilibre financier - Investissement
- B2 - Equilibre financier - Fonctionnement
- C1 - Balance générale - Dépenses
- C2 - Balance générale - Recettes

III - Adoption du CA

- A - Section d'investissement - Vue d'ensemble
- A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article
- A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement
- A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP
- A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP
- A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article
- B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble
- B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article
- B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article

IV - Annexes

A - Présentation croisée

- A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble
- A1.01 - Opérations non ventilables
- A1.900 - Fonction 0 - Services généraux
- A1.900.5 - Fonction 0.5 - Gestion des fonds européens
- A1.901 - Fonction 1 - Sécurité
- A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage
- A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
- A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)
- A1.904.4 - Fonction 4.4 - RSA
- A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat
- A1.906 - Fonction 6 - Action économique
- A1.907 - Fonction 7 - Environnement
- A1.908 - Fonction 8 - Transports
- A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble
- A2.01 - Opérations non ventilables
- A2.930 - Fonction 0 - Services généraux
- A2.930.5 - Fonction 0.5 - Gestion des fonds européens
- A2.931 - Fonction 1 - Sécurité
- A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage
- A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
- A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)
- A2.934.3 - Fonction 4.3 - APA
- A2.934.4 - Fonction 4.4 - RSA/Régularisation de RMI
- A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat
- A2.936 - Fonction 6 - Action économique
- A2.937 - Fonction 7 - Environnement
- A2.938 - Fonction 8 - Transports

B - Annexes patrimoniales

- B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
- B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
- B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux
- B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
- B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
- B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le 25 JUN 2025

ID 1-1108162-20250601-15CCAS-BF

15CCAS-BF

5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
15	
17	
21	
23	
24	
25	
26	
28	
32	
35	
37	
39	
40	
43	
44	
45	
48	
51	
54	
55	
58	
60	
63	
67	
69	
70	
73	
74	
75	
78	
81	
84	
85	
86	
89	
91	
94	
98	
99	
103	
105	
106	
108	

B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes

B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements
B3.1 - Etat des provisions constituées

B3.2 - Etalement des provisions

B4 - Etat des charges transférées

B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers

B6 - Prêts

B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés

B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus

B7.3 - Etat des emprunts garantis

B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis

B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail

B7.6 - Etat des marches de partenariat

B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale

B7.8 - Autres engagements donnés

B7.9 - Autres engagements reçus

B8.1.1 - Concours attribués à des tiers

B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes

B9 - Etat du personnel

B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier

B11.1 - Liste des organismes de regroupement

B11.2 - Liste des établissements publics créés

B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées

B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties

B13 - Opérations liées aux cessions

B14 - Etat des travaux en régie

B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement

B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire

C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses

C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes

C2.1 - Situation des AP

C2.2 - Situation des AE

C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature

C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction

D - Autres éléments d'information

D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble

D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement

D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement

D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget

D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation

D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine

D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées

D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties

D4 - Gestion des fonds européens

D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale

D6 - Actions de formation des élus

D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes

D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement

D9 - Identification des flux croisés

D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

D11 - Décisions en matière de taux

D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement

D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement

D13.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)

D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)

D14.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le 25 JUN 2025

ID : 031-213100662-20250618-20250715CCAS-BF

111	
112	
113	
115	
116	
117	
118	
119	
120	
121	
122	
123	
124	
125	
126	
127	
128	
129	
130	
133	
134	
135	
136	
137	
138	
139	
140	
142	
143	
144	
146	
147	
149	
150	
151	
155	
159	
160	
161	
162	
163	
164	
166	
167	
168	
169	
170	
171	
172	
173	
174	
175	
177	
178	
179	
181	
182	
183	

D14.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Preciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation ci-dessus, la rubrique fonctionnelle 01 - Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes, d'abus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en double

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui optent pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne rattachera pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de délibérations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaîtront alors dans les états de la partie III « Voté du budget », selon les montants dans les champs AP-AE soit par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régime simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 24/06/2025
Reçu en préfecture le 24/06/2025
Publié le 25 JUN 2025

PDF
ID : 031-21310662-20250618-2025015CCAS-BF

Envoyé en préfecture le 24/06/2025
Reçu en préfecture le 24/06/2025
Publié le 25 JUIN 2025
ID : 031-213100662-20250618-20250150CCAS-BF

I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Épargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

25 JUIN 2025

I – INFORMATIONS GENERALES
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,50%
- Investissement : 7,50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article »

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS

RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	58 941,48	59 316,85	0,00	A1 375,37
Investissement	0,00	5 184,02 (2)	0,00	A2 5 184,02
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	58 941,48	54 132,83 (3)	0,00	A3 -4 808,65

RESTES A REALISER (4)				
	Dépenses	Recettes		Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	375,37
Investissement	A2 + B2	5 184,02
Fonctionnement	A3 + B3	-4 808,65

(1) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N-1.

(5) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe - si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)		
Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser relatifs conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront reportés au 01^{er} ou au 01^{er} N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les chapitres 204 et 2324.

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)			
Chap. / art. (2)	Libellé	(III)	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL			
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL			
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	(IV)	0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

- (1) Il s'agit des ventes à réaliser, calculé conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces ventes à réaliser seront reportés au BP ou au BS 11.
- (2) Sont inclus le montant en vote retenu par l'assemblée délibérante.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 016.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Le chapitre 214 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 214 et 214.2.